

MANTHES

www.manthes.fr

Bulletin Municipal n° 1 - Septembre 2014

Edito

En mars dernier, vous avez élu une nouvelle équipe municipale et je tiens à remercier tous les Manthenois qui nous ont fait confiance. Je peux vous assurer que nous mettrons tout en œuvre pour apporter une nouvelle dynamique à notre village.

En ce début de mandat, je voudrais aussi rendre hommage à l'équipe du mandat précédent qui vous a accompagné durant ces 6 dernières années. Et je souhaiterais, également, renouveler toute ma confiance à l'ensemble du personnel communal. Lors du premier trimestre, nous avons mis en place les commissions communales et pour la plupart fait connaissance avec la nouvelle communauté de communes Porte de DromArdèche.

La réforme des temps scolaires a nécessité beaucoup de temps et de travail, j'en profite pour remercier les deux associations, le club informatique de Manthes et le tennis de table Rhône Valloire pour leur implication bénévole dans les activités périscolaires.

La révision du PLU a débuté par le choix du cabinet d'études et les premières réunions vont se dérouler en octobre. Le bâtiment DAH du centre village est terminé, l'attribution des logements a eu lieu en juillet, ainsi les locataires prendront possession de leur logement dès le mois d'octobre.

Soyez assurés de notre détermination pendant ces 6 prochaines années, pour avancer ensemble dans un climat d'écoute et de sérénité.

Nathalie DURAND

Le nouveau conseil



Le Maire :
Nathalie DURAND

Les Adjoints et Conseillers Municipaux :

Gilles MORGUE, 1^{er} Adjoint en charge de l'urbanisme, PLU, Environnement/Agriculture, Cimetière.

Marie-Pierre COQUELET, 2^e Adjointe en charge des Finances, Affaires Scolaires et Fleurissement/Illuminations.

Patrick LEPETIT, 3^e Adjoint en charge des Travaux, Assainissement, Voirie et Forêt de Mantaille.

Béatrice CREPISSE, 4^e Adjointe en charge des Affaires Sociales, Petite Enfance RAM, Communication et Associations-Animations-Culture-Sport.

Chantal CASSAN, Conseillère municipale. PLU, Finances, Communication et Associations-Animations-Culture-Sport.

Alexandre FAURE, Conseiller municipal. PLU, Environnement/Agriculture, Finances, Voirie et Communication.

Pierre-Marie PIOTIN, Conseiller municipal. PLU, Affaires Scolaires, Travaux, CCAS et Associations-Animations-Culture-Sport.

Elisabeth RANC, Conseillère municipale. PLU, Environnement/Agriculture, Fleurissement/Illuminations, CCAS et Associations-Animations-Culture-Sport.

Lilian ROBIN, Conseiller municipal. PLU, Cimetière, Finances et Assainissement.

Frédéric RICHARD, Conseiller municipal. PLU, Finances, Travaux et Voirie.

David ROZOT, Conseiller municipal. PLU, Environnement/Agriculture, Affaires scolaires, Travaux, Voirie, Petite Enfance RAM, Communication.

René TARDY-JEUNOT, Conseiller municipal. Cimetière, Travaux, Voirie et Forêt de Mantaille.

Soline TEISSERENC, Conseillère municipale. Affaires Scolaires, CCAS, Communication.

Gérard VALLET, Conseiller municipal. PLU, Environnement/ Agriculture, Finances et Travaux.

Réforme des temps scolaires

La réforme des rythmes scolaires est entrée en vigueur sur l'ensemble des communes à la rentrée 2014. Elle vise à améliorer les apprentissages, faire découvrir à l'enfant de nouvelles activités et mieux respecter son rythme.

Pour l'école de Manthes, l'emploi du temps ci-dessous a été établi en concertation avec les parents d'élèves et l'équipe enseignante afin de répondre aux différents fondements de la réforme.

Emploi du temps 2014-2015 / Ecole de Manthes

LUNDI	Garderie 0,85 € 7h30 - 8h10	Enseignement 8h20 - 11h35	Déjeuner Cantine	Enseignement 13h20 - 15h20	Garderie 1 € 15h20 - 16h50	Garderie 1,20 € 16h50 - 18h
MARDI	Garderie 0,85 € 7h30 - 8h10	Enseignement 8h20 - 11h35	Déjeuner Cantine	Enseignement 13h20 - 15h20	TAP Organisation Communauté de Communes 15h20 - 16h50	Garderie 1,20 € 16h50 - 18h
MERCREDI	Garderie 0,85 € 7h30 - 8h50	Enseignement 9h - 12h				
JEUDI	Garderie 0,85 € 7h30 - 8h10	Enseignement 8h20 - 11h35	Déjeuner Cantine	Enseignement 13h20 - 15h20	Garderie 1 € 15h20 - 16h50	Garderie 1,20 € 16h50 - 18h
VENDREDI	Garderie 0,85 € 7h30 - 8h10	Enseignement 8h20 - 11h35	Déjeuner Cantine	Enseignement 13h20 - 15h20	TAP Organisation Commune 15h20 - 16h50	Garderie 1,20 € 16h50 - 18h

Un partenariat avec la Communauté de Communes Portes de Drôme Ardèche a été établi afin de faciliter la mise en place d'activités périscolaires de qualité. Ainsi sur les 3 heures de Temps d'Activités Périscolaires (TAP), 1h30 est prise en charge financièrement et organisée par la Communauté de Communes. L'autre plage de 1h30 reste à la charge de la commune.

Temps de garderie

TAP : Temps d'Activités Périscolaires

De la rentrée aux vacances de la Toussaint les enfants ont le choix entre Ping-Pong, Marionnettes, Danse pour les activités Communauté de Communes. Pour les activités communales du vendredi, les associations proches du groupe scolaire ont été sollicitées et deux d'entre elles ont répondu positivement en proposant d'intervenir auprès des enfants bénévolement. Le club de tennis de table propose de couvrir 2 périodes d'activités et le Club informatique interviendra toute l'année. La commune se réjouit de ce partenariat et tient à remercier vivement les intervenants et dirigeants de ces associations.

Concernant l'encadrement et le suivi des activités, les intervenants seront assistés par Sabrina Rochat, employée communale.

Pour compléter les autres plages horaires, des contacts sont déjà en cours, si vous avez des idées, n'hésitez pas à vous faire connaître en mairie.

Pour cette année la commune a décidé la gratuité de ces activités pour les familles.

Le coût de la mise en place de la réforme pour la commune de Manthes, pour l'année scolaire 2014/2015 est estimé à 3500€. Il comprend : les charges de personnel supplémentaires liées aux TAP et à l'augmentation des temps de garderie, le coût lié à l'emploi d'intervenants extérieurs, desquels sera déduite une aide annuelle de l'état de 50€ par enfant scolarisé.

Ambrosie

Merci à toutes les personnes qui ont arraché les plants d'ambrosie présents dans leur jardin, sur leur parcelle, etc. avant le mois d'août (il est important de procéder à l'arrachage avant la floraison et la montée en graines de la plante pour éviter qu'elle ne se ressème et afin d'enrayer sa prolifération).

Ce véritable fléau provoque chaque année, de plus en plus d'allergies (rhinite, conjonctivite, asthme, etc.).

Vous pouvez obtenir des conseils auprès de notre «réfèrent ambrosie», René TARDY ou plus d'informations sur www.signalement-ambrosie.fr



Rentrée 2014 :

36 enfants répartis en 2 classes

M. Clément MARCO
Directeur/enseignant

GS-CP-CE1 : 17 enfants
Mme KROCHVILI
enseignante CE2-CM1-CM2 :
19 enfants

La majorité des enfants
participe aux TAP

Du POS (Plan d'occupation des sols) au PLU (Plan local d'urbanisation) ...

Le PLU devra être conforme aux orientations du SCOT des Rives du Rhône.

Le SCOT (schéma de cohérence territoriale) des Rives du Rhône, c'est 80 communes, depuis Chasse sur Rhône au Nord jusqu'à St Vallier au Sud. Soit 950 km² et près de 170 000 habitants.

C'est un document d'urbanisme et de planification qui définit les grandes orientations d'aménagement et de développement du territoire à long terme (20 à 30 ans) élaboré et suivi par le Syndicat Mixte des Rives du Rhône, ce schéma est un document clé pour assurer le développement durable du bassin de vie.

Il a pour objectif d'améliorer notre cadre de vie et d'accroître l'attractivité des Rives du Rhône :

- en définissant une stratégie de développement économique
- en assurant la protection et la valorisation des espaces naturels et agricoles
- en maîtrisant le développement urbain
- en préservant l'environnement et le paysage
- en améliorant l'habitat
- en développant les mobilités.

L'élaboration de notre PLU tiendra compte des objectifs suivants :

- envisager un accroissement démographique modéré
- recentrer le développement sur le village
- prendre en compte les risques d'inondations et protéger l'environnement
- permettre le maintien de l'activité économique (commerces, activités agricoles).
- protéger et mettre en valeur les paysages et le patrimoine local.

D'ores et déjà, nous avons fait le choix du bureau d'études qui va nous accompagner durant environ 30 mois.

Il s'agit du Cabinet INTERSTICE de Vienne (38), composé d'architectes urbanistes, paysagistes écologues. Cette étude se décomposera en plusieurs phases qui incluront de nombreuses réunions de groupes de travail ; d'élaboration de projets d'aménagement, de développement, règlement ; de quelques réunions publiques d'information ; un diagnostic, une phase administrative, une phase d'approbation.



Vous serez vous-mêmes concertés : questionnaires, réunions publiques ...

Nous vous informerons, au cours des différentes phases, de l'avancement des travaux en cours : par le biais du bulletin municipal, de la presse locale, de l'affichage public, de panneaux d'information en place lors de diverses manifestations locales.

C'est donc tous ensemble que nous œuvrerons pour la réalisation de ce grand projet pour notre territoire.



Urbanisme

Demande de Permis de construire : SCI Val d'Or pour une extension de bâtiment agricole : Accord avec prescription

Demande de Permis de construire : EARL les Ormes pour une construction d'un bâtiment agricole : Refus



Commission travaux communaux

Les Huisseries des logements de l'ancien presbytère vont être changées : mise en place de double vitrage pour des raisons d'économie d'énergie et de confort des logements. Après l'étude des devis réalisée suivant un cahier des charges strict (Nature des matériaux et coloris) des Bâtiments de France, le choix s'est porté sur l'entreprise LUYTON (Saint Sorlin). Les travaux débuteront courant septembre.

Pour ceux portés sur la Réfection de la toiture du bâtiment technique de la commune, ce chantier sera réalisé en novembre par l'entreprise NETO (Manthes) après avoir répondu au critère des Bâtiments de France (Type de tuile imposé).



Evènements

Nous vous recommandons l'exposition des **Amis du Prieuré de Manthes** qui a débuté **samedi 13** et qui durera jusqu'au **dimanche 28 septembre 2014**. Cette manifestation sur le thème «Avec les ailes d'un ange» sera ouverte tous les jours de 14h à 18 heures.

Le **dimanche 28 septembre** à 16 heures à l'église de Manthes, **concert de musique classique de la Renaissance à nos jours** avec le Chœur Universitaire de Valence sous la direction de Daniel Pagliardini, entrée 10 euros.

Félicitation au club des Amis du Lac



Le club a fêté ses 40 ans d'existence le samedi 6 septembre 2014.

Cette belle journée ensoleillée fut l'occasion de retracer l'histoire de ce club, créée en 1974 par Monsieur Emile Morgue, et d'insister sur son importance.

Aujourd'hui, le club se porte bien, avec 70 adhérents qui se retrouvent régulièrement, un mardi sur deux.

Avec une présidente dynamique, le club organise des belotes, des voyages, des repas, des sorties à la journée et des temps forts.

Etat-civil

Mariages :

- Aurore **CHARRAS** et Christophe **REYNAUD** le 26/07/2014
- Laëtitia **LEMELAND** et Patrick **BLAIRE** le 30/08/2014

Tous nos vœux de bonheur aux jeunes époux.

Naissances :

- Loane **MAGNARD** 06/01/2014 à ROMANS SUR ISERE
- Clarisse **RICHARD** 04/03/2014 à ROMANS SUR ISERE
- Chloé **FIARD VRIEZ** 06/03/2014 à ANNONAY
- Joao **MONTEIRO BALDAIA GUEDES** 15/05/2014 à VIENNE
- Lola **MELIANI** 30/05/2014 à VIENNE

Félicitations aux parents et bienvenue aux bébés.

Décès :

- Jeanne **LUCSANSZKY** née MEISTER 03/02/2014 à SAINT VALLIER
- Nicole **BOUVIER** née JURY 09/03/2014 à MANTHES
- Gisèle **MORGUE** née SIBERT 23/07/2014 à SAINT VALLIER
- Michel **FIARD** 09/08/2014 à ROMANS SUR ISERE
- Charles **TARDY-JEUNOT** 05/09/2014 à ANNONAY
- Lucien **ESTIENNE** 07/09/2014 à MONTELIER

Sincères condoléances aux familles endeuillées.



Aurore et Christophe



Laëtitia et Patrick



«Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage, tels que les tondeuses à gazon à moteur thermique, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques ne peuvent être effectués que de 7h à 20h, les jours ouvrables et le samedi» arrêté préfectoral, ils sont formellement interdits le dimanche et jours fériés.

Toute personne ne respectant pas cet arrêté est passible d'une amende.